

## Arrêtés de Protection de Biotope en Picardie

### « Coteau communal de Fignières » à Fignières (80)



### Situation géographique

Le site protégé du « Coteau communal de Fignières » se situe dans le département de la Somme, à 8 km au Nord de Montdidier et à proximité de la vallée de l'Avre. Il occupe un espace de 4 hectares orienté sud-ouest au lieu dit "Le Brûlé" sur le territoire de la commune de Fignières. Ce coteau calcaire bénéficie d'un Arrêté de Protection de Biotope depuis le 27 Avril 1999.

### Les larris

Le terme picard "Larris" décrit les pâturages maigres et arides, situés sur des coteaux crayeux de bord de vallée et qui servaient à l'activité pastorale et notamment pour l'élevage des moutons ou des chèvres. Les larris possèdent une végétation caractéristique qui jaunit et sèche au court de l'été. Ce type de milieu habrite une riche flore et faune. L'abandon des pratiques pastorales conduit à un boisement rapide de ces milieux. Cela aurait pu être le cas à Fignières après l'arrêt de l'élevage à la fin des années 1960. En effet, les moutons qui patûraient sur le coteau, assuraient son entretien et le maintien de conditions écologiques nécessaires à certaines espèces.



### Milieu naturel

La zone est formée de 3 types d'habitats plus ou moins distincts. Le coteau à pente accentuée est principalement constitué d'un sol plus ou moins superficiel sur lequel se développent des pelouses calcicoles avec une végétation herbacée rase et ponctuée de petits arbustes bas. Les larris



ont progressivement été envahis par de hautes herbes et des broussailles. On trouve également une prairie mésophile fragmentaire, située en partie inférieure du coteau. Enfin, une partie de ce coteau est boisée de résineux et une petite carrière témoigne de l'ancienne activité d'exploitation de craie. Le site fait partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) n° [80SAN112](#) (Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, Marais associés, Larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignières et des Carambures).



## Flore

Bien que le nombre d'habitats soit restreint, on observe une très grande diversité d'espèces végétales. 97 taxons ont été recensés dont 5 sont assez rares (Erigéron âcre, Herbe au bouc, Lin à feuilles ténues, Fléole de Boehmer, Thésion couché). Les pelouses crayeuses hébergent l'Anémone pulsatile, le Sésélie des montagnes, la Globulaire aux fleurs ovoïdes. Le sol calcaire est également un milieu favorable au développement des Genévriers et pour quelques plantes aromatiques comme le Thym. L'Hippocrépide en ombrelle et l'Hélianthème commun sont aussi caractéristiques des milieux secs et ras. Le lieu est également propice à la rencontre d'orchidées rares telles que l'Orchis pourpre ou l'Epipactis rouge-foncé. Au niveau de la zone arborescente, se sont développés des Hêtres, Merisiers, Pins sylvestres et Pin noirs. Sur la zone arbustive poussent des Charmes, Cornouillers sanguins, Noisetiers, Prunelliers et Eglantiers



Genévrier



Orchis pourpre



Thym



Anémone pulsatile

## Faune



*Azuré bleu céleste*



*Mésange noire*



*Lapin de garenne*

La diversité de milieux et la richesse florale du larris sont propices à l'installation de nombreuses espèces animales. L'entomofaune est abondante avec 53 espèces d'insectes répertoriés (dont 50% des papillons de la Région). Parmi les lépidoptères les plus remarquables, on peut citer le Soufré, les Lycènes, le Tircis, le Moyen Nacré, le Zygène, le Fluoré, ... D'autres espèces sont plus fréquentes comme le Mercure ou l'Azuré bleu céleste. Trois espèces de libellules ont été observées et les Criquets et Sauterelles affectionnent particulièrement ces milieux secs et arides. Quelques coléoptères ont également été décrits. Toutefois aucune espèce ne bénéficie de mesure de protection

En revanche, le seul reptile observé, l'Orvet, est légalement protégé.

31 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le larris avec de majorité d'espèces communes (Merle, Rouge-gorge, Linotte mélodieuse, Pipit des arbres, Mésanges, Alouette des champs, ...). Il est également possible de rencontrer des espèces plus rares comme le faucon crécerelle, la Buse variable, le Hibou moyen-duc, le Martinet noir ou la Mésange noire. Plusieurs espèces sont protégées.

Parmi les mammifères, on trouve du gibier (Lapin de garenne, chevreuil, Sanglier) mais aussi des espèces protégées telles que le Hérisson, la Fouine, la Belette et l'Hermine.

## Gestion du site

Le site était endommagé par l'utilisation d'engins motorisés. Des études préliminaires à la protection du site ont été effectuées en 1997 par la Société Ecosystème, à la demande de la DIREN. Depuis 2001, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie est gestionnaire des larris, en partenariat avec la Commune, des bénévoles, les habitants de la commune, les membres de la société de chasse ou l'association de VTT, qui se mobilisent pour l'entretien et la conservation du site. Divers travaux de coupe et de déboisement ont permis de limiter l'envahissement du larris par les Genévriers et les Pins.

Des expériences de pâturages sont envisagées pour renouer avec la tradition pastorale. Des dispositifs ont été mis en place pour accueillir les visiteurs, par la réalisation de chantiers-nature, de brochures et d'un panneau d'informations.

## Réglementation

La protection du site fait l'objet d'une réglementation précise, décrite par arrêté préfectoral. A l'exception des travaux d'entretien et d'aménagement, les feux, le dépôt d'ordures ou autres composés pouvant nuire à l'environnement, la construction et le camping sont interdits de même que la circulation de tout engin motorisé. Compte tenu de la fragilité du sol, les visiteurs doivent rester sur les sentiers, tenir les chiens en laisse, observer les animaux à distance, ne pas cueillir les plantes et respecter la propreté des lieux et les équipements. Les activités agricoles, forestières et cynégétiques, la pratique du VTT sont autorisées selon la réglementation en vigueur.



## Renseignements

DIREN de Picardie  
Cité administrative  
56, rue Jules Barni  
80 040 Amiens Cedex  
Tel : 03 22 82 90 40  
Fax : 03 22 97 97 89

[www.picardie.ecologie.gouv.fr](http://www.picardie.ecologie.gouv.fr)  
[diren@picardie.ecologie.gouv.fr](mailto:diren@picardie.ecologie.gouv.fr)



Direction Régionale de l'Environnement  
PICARDIE

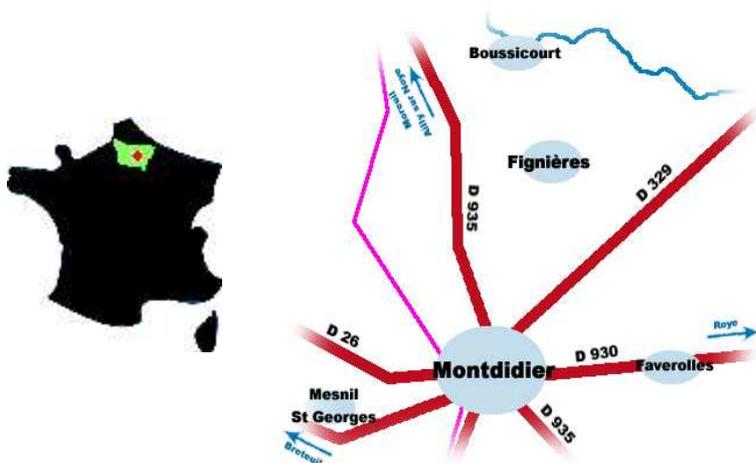
Mairie de Fignières  
Rue Cence  
80500 FIGNIERES  
Tel : 03 22 78 11 80  
Fax : 03 22 78 11 80

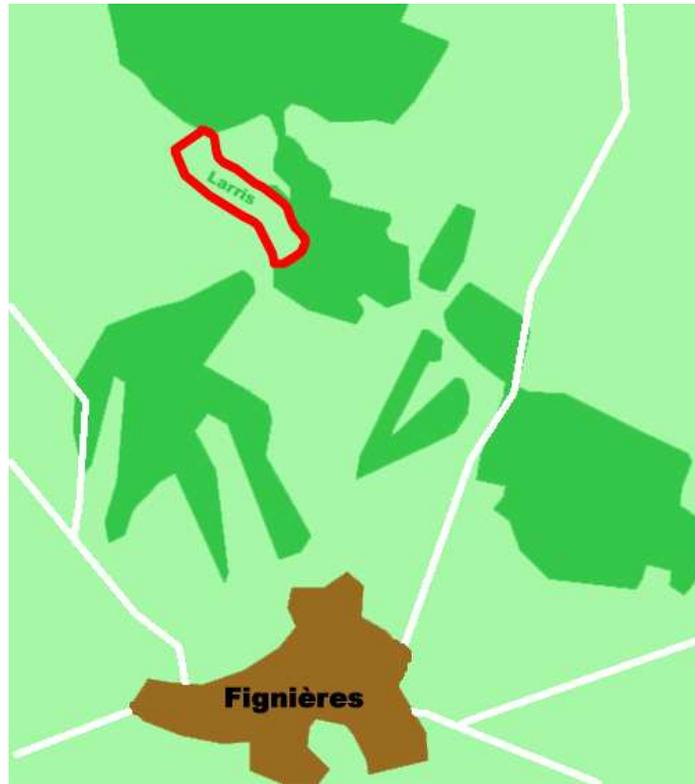


Conservatoire des Sites Naturels de Picardie  
1, Place Ginkgo  
Village Oasis  
80044 Amiens Cedex 1  
Tel : 03 22 89 63 96  
[csn.picardie@wanadoo.fr](mailto:csn.picardie@wanadoo.fr)

## Plan de situation

Sentier de randonnée, brochure disponible.





Direction Régionale de l'Environnement  
PICARDIE

©DIREN Picardie, Décembre 2007